

# ARC ÉNERGIES MAURIENNE

# PROCÈS VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL Séance du 20 mars 2024

Le vingt mars deux mille vingt-quatre à 18 heures 30, Le comité syndical s'est réuni 50, place de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard BORDON.

Les membres du comité syndical présents :

Gérard BORDON, Jean-Claude CHAPPELLAZ, Noël LACROIX, Jean-Michel STASIA, Philippe OLIVE, Romain CUGNET, Martine REFFET, Philippe BOST, Mathilde SONZOGNI, Martine MARTY, Martine POLTRON.

Absents excusés: Annie BONNIVARD, Abdelhamid BELHADDAD, Roberto SAILIS, José ACEBEDO CANDIL, Philippe GIRARD, Charles COSTEL, Isabelle BIETRIX.

Absents non excusés:

Secrétaire de séance : Philippe OLIVE Date de Convocation : 13 mars 2024

Membres en exercice : 18

Présents: 9 Votants: 9

# DOCUMENT PROVISOIRE JUSQU'À APPROBATION

Le Président remercie les membres de leur présence et ouvre la séance à 18h30.

Le Conseil Syndical, sur proposition de Monsieur le président, désigne Monsieur Philippe OLIVE comme secrétaire de séance.

A la suite de la démission de Madame Natacha DURIEUX c'est dorénavant Madame Martine POLTRON qui siégera en tant que suppléante pour la commune de LA TOUR EN MAURIENNE.

## ORDRE DU JOUR

- 1. Appel des participants / désignation d'un Secrétaire de séance
- 2. Approbation du PV du 24 janvier 2024
- 3. Approbation du compte administratif 2023
- 4. Vote du compte de gestion 2023
- 5. Affectation de résultats
- 6. Vote du budget 2024
- 7. Marché Liaison Sainte Marie de Cuines Saint-Avre
- 8. Offre TRVe TEMPO
- 9. Gestion du personnel
- 10. Informations et questions diverses
  - Évolution des TRVe et des taxes
  - Dettes camping le Bois Joli
  - Courrier CRE Report délais du déploiement des compteurs communicants
  - Poteau St Martin s/la Chambre (alerte de Monsieur le Maire)

M. le Président souhaite rajouter un point à l'ordre du jour du présent conseil et demande l'accord du Conseil Syndical.

 Avenant à la convention de reconstitution des flux dans le cadre du remplacement de Saturne par Eveler avec la Régie de Thônes.

#### 1. APPEL DES PARTICIPANTS

Le Président procède à l'appel des membres en vérifiant si le quorum est atteint. Avec 9 présents dont 9 votants pour tous les points, la séance peut débuter.

## 2. APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 24 JANVIER 2024

Aucune remarque n'étant formulée, le Conseil Syndical approuve le procès-verbal de la séance du 24 Janvier 2024 à l'unanimité.

# 3. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le Président présente le compte administratif pour l'année 2023 se soldant comme suit :

#### SECTION D'EXPLOITATION

Dépenses	3 593 758,92 €
Recettes	4 447 029,13 €
Résultat	853 270,21 €

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	353 215,11 €
Recettes	195 192,72 €
Résultat	- 158 022,39 €

Après lecture et commentaires, le Président et ordonnateur du Syndicat Gérard BORDON quitte la séance pour le vote. Sous la présidence de Jean-Claude CHAPPELLAZ, vice-président, et après mise au vote, le Conseil Syndical, approuve à l'unanimité, le compte administratif 2023 tel qu'il est établi. Monsieur le Président, reprend la séance à l'issue du vote et remercie le conseil pour sa confiance.

Contre: 0

Abstention: 0

Pour: 8.

# 4. VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical approuve à l'unanimité le compte de gestion communiqué par le Comptable public de Saint Jean de Maurienne.

Les écritures sont en totale concordance avec la comptabilité du Syndicat.

# Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

54000 - SIVU ARC EMERGIES MAURIENNE

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	137 513,34		-158 022,39		-20 509,05
Fonctionnement	2 231 437,90		853 270,21		3 084 708,11
TOTAL I	2 368 951,24		695 247,82		3 064 199,06
II - Budgets des services à					
caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à					
caractère industriel					
et commercial					
TOTAL III			A STATE OF THE STA		
TOTAL I + II + III	2 368 951,24		695 247,82		3 064 199,06

Contre: 0

Abstention: 0

Pour: 9.

# 5. AFFECTATION DE RESULTATS 2023 SUR BUDGET PRIMITIF 2024

Le Conseil Syndical, constatant les résultats du compte administratif 2023, décide d'affecter les soldes d'exécution comme suit :

# Solde disponible affecté comme suit :

Affectation au Budget 2023

Section de Fonctionnement / Recettes / ligne R002 = 3 084 708.11 €

Section d'Investissement/ Dépenses / ligne 001 =

Investissement

|--|

Charges	_	3 593 758,92 €
Produits		4 447 029,13 €
Résultats		853 270,21 €
Résultats antérieurs		2 231 437,90 €
Résultat global A		3 084 708,11 €
Part affectée à l'invest 2023		
Affectation du résultat		3 084 708,11 €
Couverture du besoin en financement		
Affectation en invest au BP (1068)		
Report en Fonctionnement (R002)		3 084 708,11 €
report en i onotionnement (1002)		0 004 100,11

report N-1 (2022)		137 5	13,3	4 €
Dépenses	-	353 2	15,1	1 €
Recettes		195 1	92,7	2€
Solde d'execution				
	D001 Déficit -	20 5	09,0	5€
	R001 Excédent			
Restes à réaliser				
	Dépenses		-	€
	Recettes			€
Besoin	en financement -	20 5	09.0	5€

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité des membres présents et représentés l'affectation des résultats arrêtée comme suit : (0 Contre ; 0 Abstention ; 9 voix Pour)

## 6. VOTE DU BUDGET 2024

Il est demandé au conseil syndical de se prononcer sur le budget primitif, présenté par Monsieur le Directeur et arrêté comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement :

7 162 708.00 €

Dépenses et recettes d'investissement :

1 416 852.00 €

## - au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement :

CHAPITRES		AEM CA 2023	AEM BP 2023	Delta BP-CA	AEM BP 2024	
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 593 758,92	5 828 530,00	1 692 941,08	7 162 708,00	
002	RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE	0,00	0,00	0,00	0,00	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 128 988,38	4 697 000,00	1 568 011,62	5 310 900,00	
012	CHARGES DE PERSONNEL	222 837,77	224 700,00	1 862,23	248 500,00	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	21 892,15	30 000,00	8 107,85	30 000,00	
66	CHARGES FINANCIERES	3 472,37	3 500,00	27,63	2 700,00	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	33 516,50	37 000,00	3 483,50	44 000,00	
68	DOTATION AMORTISSEMENTS/PROVISIONS	183 051,75	274 500,00	91 448,25	274 500,00	
022	DEPENSES IMPREVUES	0,00	20 000,00	20 000,00	28 256,00	
023	VIREMENT SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	541 830,00	0,00	1 223 852,00	
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	4 447 029,13	5 828 530,90	-849 936,13	7 162 708,00	
002	RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE	0,00	2 231 437,90	0,00	3 084 708,00	
70	VENTES DE PRODUITS ET PRESTATIONS DE SERVICES	3 129 038,64	3 298 000,00	168 961,36	3 360 000,00	
73	PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITE	505 908,52	97 000,00	-408 908,52	500 000,00	
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	0,00	0,00	0,00	0,00	
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	728 363,12	120 000,00	-608 363,12	132 000,00	
013	ATTENUATION DE CHARGES	0,00	0,00	0,00	0,00	
76	PRODUITS FINANCIERS	0,00	0,00	0,00	0,00	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	83 718,85	82 093,00	-1 625,85	86 000,00	
78	REPRISE SUR PROVISIONS	0,00	0,00	0,00	0,00	

# - au niveau des chapitres et des opérations pour la section d'investissement,

CHAPITRES		AEM CA 2023	AEM BP 2023	Delta BP-CA	AEM BP 2024	
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	353 215,11	954 343,00	601 127,89	1 416 852,00	
001	DEFICIT ANTERIEUR REPORTE	0,00	0,00	0,00	20 509,00	
10	RESERVES	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	AMORTISSEMENT SUBVENTIONS	81 991,25	82 093,00	101,75	82 093,00	
16	EMPRUNTS	31 072,27	32 000,00	927,73	32 000,00	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	32 231,59	82 000,00	49 768,41	57 000,00	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	207 920,00	758 250,00	550 330,00	1 225 250,00	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	0,00	0,00	0,00	
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	195 192,72	954 343,00	87 145,98	1 416 852,00	
001	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00	137 513,00	0,00	0,00	
10	RESERVES	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	4 802,27	0,00	-4 802,27	4 000,00	
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	EMPRUNTS	0,00	3 000,00	3 000,000	0,00	
20	OPERATIONS D'ORDRE	7 338,70	0,00	0,00	0,00	
28	AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	183 051,75	272 000,00	88 948,25	189 000,00	
021	AUTOFINANCEMENT SECTION INVESTISSEMENT	0,00	541 830,00	0,00	1 223 852,00	

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité des membres présents et représentés le budget primitif arrêté comme suit : (0 Contre ; 0 Abstention ; 9 voix Pour)

# 7. MARCHÉ LIAISON SAINTE MARIE DE CUINES -SAINT AVRE

À la suite d'une première phase de candidature, 3 entreprises ont été sollicitées pour remettre une offre.

La date limite de remise des offres était fixée au 8 mars à 12h00.

L'analyse technico-économique des offres est présentée au comité syndical.

Les critères d'attribution fixés sont les suivants :

70% sr le critère prix

30% sur le critère délais

Le groupement ELECTRA SAVOIES/MARTOÏA obtient la meilleure note générale à la suite de l'analyse. Le comité syndical, après avoir délibéré, approuve la réalisation des travaux, attribue le marché pour la liaison Sainte Marie de Cuines/Saint Avre au groupement pour un montant global de 159 018.00 €HT et autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

#### 8. OFFRE TRVE TEMPO

L'offre TEMPO qui comporte 6 plages horaires repartie sur l'année, est mise en place par le syndicat conformément aux tarifs réglementés de vente de l'électricité fixés par arrêtés.

	Abananan			Prix de l'éner	gie (en c€/kWh)		
Puissance souscrite	Abonnement annuel (en €/an)	Jours Bleus		Jours Blancs		Jours Rouges	
(en kVA)		Heures Creuses	Heures Pleines	Heures Creuses	Heures Pleines	Heures Creuses	Heures Pleines
6	127,80	8,70	11,31	10,28	13,68	10,97	60,92
9	158,28	8,70	11,31	10,28	13,68	10,97	60,92
12	189,72	8,70	11,31	10,28	13,68	10,97	60,92
15	218.04	8,70	11,31	10,28	13,68	10,97	60,92
18	246,12	8,70	11,31	10,28	13,68	10,97	60,92
24-30	368,52	8,70	11,31	10,28	13,68	10,97	60,92
36	426,48	8,70	11,31	10,28	13,68	10,97	60,92

Arrêté publié au JO le 30 janvier 2024 relatif aux tarifs réglementés de vente de l'électricité

# 9. AVENANT À LA CONVENTION DE RECONSTITUTION DES FLUX DANS LE CADRE DU REMPLACEMENT DE SATURNE PAR EVELER AVEC LA RÉGIE ÉLECTRIQUE DE THÔNES

La régie d'Électricité de Thônes s'est rapprochée de chaque ELD afin de recourir à un nouveau logiciel de télérelève (Eveler) et de reconstitution des flux. Il convient de signer un avenant qui sera applicable à partir du 1<sup>er</sup> juin 2024.

À l'unanimité, les membres du Conseil Syndical, approuve la proposition de cet avenant.

#### 10. GESTION DU PERSONNEL

Le directeur présente les mesures salariales devant être appliquée au niveau de la branche.

Prenant compte que, suite à la migration vers une nouvelle solution pour établir les paies, qui implique une charge de travail supplémentaire pour la personne en charge des déclarations des éléments variables de paie, le directeur propose d'attribuer 1 NR supplémentaire à Madame ZINI.

Après mise aux voix et sous réserve d'un avis favorable rendu après consultation de la Commission Supérieure Nationale du Personnel des IEG, un avancement au choix sous la forme d'une progression d'un Niveau de Rémunération (NR) pour Madame ZINI est approuvé à 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Un arrêté d'avancement sera pris à cet effet pour Madame ZINI.

## 11. INFORMATIONS ET QUESTION DIVERSES

# a) Évolution des TRVe et des taxes

Dans le prolongement de la hausse des tarifs d'électricité le 1<sup>er</sup> février 2024 on peut constater :

Pour le résidentiel : une légère hausse de la part abonnement.

Pour le non résidentiel : une légère baisse de la part énergie et abonnement.

Pour l'ensemble : une augmentation substantielle de l'accise sur la TICFE.

# b) Dettes camping le Bois Joli

Le camping le Bois Joli est redevable d'une somme conséquente au Syndicat, un courrier a été adressé début mars 2024 afin de régler les factures pour la période de mai à décembre 2023. Ce dernier propose un règlement mensuel de 500.00€ tout en nous rappelant que le camping est en vente et que nous allons récupérer cet argent. Le Syndicat souhaite faire un courrier recommandé au gérant pour une rencontre afin de faire le point sur cette situation.

# c) Courrier CRE - Report délais du déploiement des compteurs communicants

Le Président informe les membres du Conseil Syndical d'un projet de courrier afin d'informer du report du déploiement des compteurs communicant et ce en collaboration avec diverses ELD.

# d) Poteau St Martin s/la Chambre (alerte de Monsieur le Maire)

A la demande de Monsieur le Maire de Saint Martin s/la Chambre qui nous alerte sur la dégradation d'un poteau électrique, l'entreprise ELECTRA SAVOIES se rendra sur le terrain afin de réparer ce dernier.

## e) Coupure Electricité Sainte Marie de Cuines

Dans la nuit du 9 au 10 mars 2024 une coupure d'électricité s'est produite sur la commune liée aux intempéries, un arbre était tombé sur une ligne haute tension, ce qui a entrainé le déclenchement des protections. Les agents d'ENEDIS ont été mobilisés pour réaliser l'abattage de cet arbre et rétablir l'électricité le dimanche matin.

## f) Situation de trésorerie

Le Président informe les membres de l'état de la Trésorerie. Au 20 mars 2024, elle s'élevait à : 1 726 000.00 €

# g) Agenda du prochain conseil syndical

Sur proposition du bureau, la date de la prochaine réunion de conseil se tiendra le 15 mai 2024 à 18H30.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 H 05.

#### Délibérations prises :

- 1. Délibération n°2024-003 / Approbation du compte administratif 2023
- 2. Délibération n°2024-004 / Vote du compte de gestion 2023
- 3. Délibération n°2024-005 / Affectation de résultats 2023 sur budget primitif 2024
- 4. Délibération n°2024-006 / Vote du budget 2024
- 5. Délibération n°2024-007 / Marché de liaison Sainte Marie de Cuines / Saint Avre
- 6. Délibération n°2024-008 / Avenant à la convention de reconstitution des flux dans le cadre du remplacement de Saturne par Eveler avec la Régie électrique de Thônes
- 7. Arrêté n°2024-001 / Arrêté nomination changement de situation

Le Secrétaire de séance :

Le Président

Philippe OLIVE

Gérard BORDON